



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Mise en vente de masques de protection dans les enseignes de la grande distribution**

Paris, le 29/04/2020  
N°2141

Dans le cadre de sa mission de mise à disposition de masques de protection, la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances s'est rapprochée des acteurs de la grande distribution pour convenir de leur contribution au plan de déconfinement présenté hier par le Premier ministre.

Les enseignes de la grande distribution alimentaire (Auchan, Aldi, Carrefour, Colruyt, Cora, Groupe Casino, Intermarché, Leclerc, Lidl, Netto, Supermarché Match, Système U) confirment que des masques grand public (en tissu et réutilisables) et des masques à usage unique seront progressivement mis en vente, dans des magasins et drive, à partir du lundi 4 mai, avec des approvisionnements qui monteront en puissance après le 11 mai.

Les enseignes de la grande distribution s'engagent à ce que le prix des masques soit limité afin de permettre leur acquisition par tous les Français. Elles vendront les masques avec une marge minimale. Le prix de base d'un masque grand public sera de l'ordre de 2 à 3 euros, soit un coût à l'usage de 10 à 30 centimes selon le nombre de lavages et de réutilisations possibles. Le prix d'un masque à usage unique sera inférieur à 1 euro, en cohérence avec leurs prix d'achat à l'étranger.

Le ministère de l'Economie a demandé aux enseignes de la grande distribution alimentaire à ce que soit élaboré un guide des bonnes pratiques pour la mise en vente des masques en magasins, de manière à garantir une diffusion équitable et sereine de ces équipements de protection (notamment le nombre de masques possible par achat). Chaque enseigne précisera les modalités d'achat des masques dans ses magasins.

Pour **Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances :  
« *Comme nous l'avons fait avec d'autres canaux de distribution, nous travaillons à satisfaire l'objectif que chaque Français puisse s'équiper le 11 mai en masques de protection. Je salue la responsabilité des acteurs de la grande distribution pour leur engagement concernant les prix des masques vendus dans leurs magasins. C'est un sujet sur lequel le Gouvernement sera particulièrement vigilant.* »

Pour **Jacques Creyssel**, délégué général de la Fédération du Commerce et de la Distribution : « *La grande distribution sera une nouvelle fois au rendez-vous, assumant son rôle indispensable dans l'économie du pays, au service des Français.* »